



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 238 du 14 novembre 2014

## SOMMAIRE

- Rapport à la CE du 9 octobre 2014
- Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.  
Réunion plénière du lundi 22 septembre 2014.  
Compte-rendu intersyndical SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et Snesup-FSU

# Rapport à la CE du 9 Octobre 2014

par Josiane Tack

## 1- Un budget d'austérité

L'arrivée de Hollande au pouvoir n'a rien remis en cause en ce qui concerne les politiques d'austérités menées par le pouvoir sarkosiste. Nous sommes restés dans la droite ligne de la réduction des dépenses publiques pour satisfaire le dictat de Bruxelles. Après avoir recouru au levier fiscal, en début de quinquennat, le gouvernement augmente la pression sur les dépenses publiques.

Le projet de loi de programmation des finances publiques de 2014-2019 est basé sur des restrictions budgétaires, il prévoit 50MdE d'économies en trois ans sur 2015-2017 dont 21Md en 2015 et 14,5 Md pour chacune des deux autres années à savoir 2016 et 2017.

La mise en œuvre de ce programme d'économie devrait permettre de limiter la croissance moyenne des dépenses publiques à 0,2 % en volume sur la période 2015-2017 (hors crédits d'impôts).

L'état doit réduire ses dépenses de 7,7 Md e en 2015 et 19 Md sur la période des 3 ans.

«C'est l'État qui fait le principal effort, explique Michel Sapin dans un entretien au monde. Il est le seul dont les dépenses baissent.» Ses dépenses totales devraient effectivement passer de 379,1 milliards d'euros à 372,9 milliards en 2015. Il économisera 7,7 milliards via une baisse du budget de la plupart des ministères, ainsi que le gel du point d'indice des fonctionnaires (en 2017 cela fera 7 ans!) avec une économie de 1,4 milliards sur les salaires des fonctionnaires ou encore une baisse du financement de ses agences. Le nombre de fonctionnaires diminuera de 2% (sauf ministères prioritaires). Enfin, les collectivités locales verront leurs dotations réduites de 3,7 milliards d'euros.

Ainsi la dépense publique totale augmentera de 0,2% en volume (c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation), contre 0,9% en 2014. Le gouvernement espère que cette progression de 0,2% soit inférieure à la croissance des richesses, et qu'ainsi le poids des dépenses publiques par rapport au PIB diminue. Ces calculs sont faits sans tenir compte du coût du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), cependant de nouvelles normes comptables l'imputent comme une dépense! Ce qui fait 16,6 milliards de dépenses supplémentaires... pas de chance pour les calculs du ministre de l'économie...

Les autres secteurs impactés par l'austérité sont:

- la protection sociale (pour un montant de 10 Md€ d'économies) avec la branche famille mise à contribution. A travers plusieurs mesures (pour une économie de 700 millions d'euros).
  - la réduction de la prime à la naissance qui sera divisée par trois à compter du deuxième enfant (économie 250 millions d'euros prévu).
  - Le complément de mode de garde versé par les caisses d'allocations familiales pour aider les parents qui emploient une personne à domicile ou une assistante maternelle va être réduit pour les 20% de familles les plus aisées.
  - D'autres mesures aussi sur le congé parental, pour faire des économies sous couvert d'égalité femme/homme.
- l'assurance maladie: Dans le cadre de la stratégie nationale de santé, verra le taux dépense d'assurance maladie abaissé à 2 % en moyenne sur la période 2015-2017, soit un effort global d'économies de 10 milliards d'euros sur trois ans. Avec comme mesures entre autre le renforcement du contrôle des prescriptions et la diminution du coût de certains médicaments et le développement de la chirurgie ambulatoire dans les hôpitaux pour réduire la durée de séjour des patients.
- les collectivités locales assureront 11 Md€ d'économies à un rythme régulier de 3,7 milliards d'euros par an (après une première baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014).

## **A ces économies il faut ajouter que le gouvernement annonce plus de 4 milliards d'euros cédés en 2015**

Le ministre des Finances a expliqué que le montant des actifs cédés, prévus dans le projet de budget 2015, dépasseront les 4 milliards d'euros annoncés. Il a ainsi détaillé: "Nous allons être actifs en matière de gestion des biens de l'État, parce qu'il y a besoin de vendre un certain nombre de biens de l'État qui ne sont pas utiles économiquement pour investir dans des secteurs qui soient utiles [...] par exemple dans le domaine de la transition énergétique." Il est à noter que le gouvernement compte céder ses parts de plusieurs aéroports de province comme Toulouse qui sont particulièrement rentables...

L'ensemble de ces économies doivent permettre, selon le gouvernement, de réduire le déficit public « dit structurel » pour le ramener sous les 3% en 2017. Le budget présenté mercredi 1er octobre prévoit une très légère baisse du déficit budgétaire, à 4,3% du PIB après 4,4% cette année. Il devrait se réduire à 3,8% en 2016 puis 2,8% en 2017, revenant ainsi sous la limite fixée par Bruxelles deux ans après la date prévue. Michel Sapin a rejeté des informations selon lesquelles la Commission européenne risquait de retoquer le projet de Budget pour 2015, assurant qu'elle se prononcerait "*le jour venu*".

### **Rétropédalage sur l'impôt sur le revenu**

Depuis 2012, les gouvernements de François Hollande ont augmenté les impôts, mettant notamment à contribution les retraités, les veuves ou les petits salariés qui jusqu'alors y échappaient. Évoquant les 30 milliards de prélèvement supplémentaire votés depuis le début de son quinquennat, François Hollande a déclaré : « *C'est beaucoup, donc c'est trop.* » A partir de là, difficile de faire autre chose que de baisser les impôts. « *Notre erreur, reconnaît le gouvernement, est de ne pas avoir bien évalué les conséquences des mesures votées sous Fillon [gel du barème, suppression de la demi-part des veuves], et que l'on a prolongées au début de l'été 2012.* ». A cause d'elles, près de 3 millions de Français entrent dans l'impôt sur le revenu pour la première fois. Avec des conséquences politiques dévastatrices. Hollande profite du changement de Premier ministre, pour entamer un rétropédalage : faire sortir du barème ceux qui venaient d'y rentrer. La loi de finance rectificative de 2013 instaurait une tranche supplémentaire à 45% pour la partie du revenu déclaré > à 150000 euros pour une personne, mais en même temps, le fait de ne pas relever du montant de l'inflation le seuil à partir duquel on paie l'impôt (gel du barème), a fait augmenter le nombre de Français payant l'impôt sur le revenu de 17 millions à 19,2 en 2013. Pour 2014 des déductions d'impôt ont été décidées 350 euros pour un ménage d'une personne dont les revenus 2013 étaient inférieurs à 14 145 euros, 700 euros pour un couple jusqu'à 28 290 euros. Au total 4 millions de ménages sont sortis de l'impôt sur le revenu. Dans le même temps l'avantage lié au quotient familial est bloqué à 1500 euros ; la demi part supplémentaire accordée aux personnes vivant seules et ayant élevé un ou des enfants est définitivement supprimée.

### **Le projet de loi de programmation des finances publiques prévoit aussi des mesures en faveur du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité dit aussi « de solidarité ».**

Le Pacte de responsabilité et de « solidarité » poursuit et amplifie les mesures engagées depuis 2012 via le CICE. Le Pacte mobilise plus de 20 milliards d'euros supplémentaires sur trois ans. L'objectif affiché par le gouvernement est de permettre aux entreprises de retrouver les marges nécessaires pour embaucher, investir et innover. Michel Sapin déclare « le CICE est là pour aider les entreprises à reprendre de l'initiative ». En réalité, au nom de la compétitivité, le « toujours moins » salarial est devenu la doctrine officielle défendue par le gouvernement. Le CICE entérine une baisse de cotisations payées par les entreprises équivalant à 4% de la masse salariale des salaires inférieurs à 2,5 Smic en 2013 et 6% en 2014. (restitués sous forme de crédit d'impôt). En régime de croisière, il doit représenter un budget de 20 milliards d'euros annuels. Rebaptisé « pacte de responsabilité » lors du conseil des ministres du 14 janvier 2014, il amplifie les réductions de cotisations patronales (aucune cotisation sur le smic à partir du 1er janvier 2015, suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), baisse des cotisations de la branche familiale de la SS), suppressions de dizaines de taxes et il instaure enfin une baisse des impôts sur les sociétés, censés passer de 33% (hors niche fiscale) à 28% d'ici à 2020. Au total les cadeaux représentent 40 milliards d'euros. Le gouvernement n'a demandé aucune contrepartie, tout au plus a-t-il nommé une commission de suivi présidée par M Jean Pisany Ferry du cercle des économistes.

S'ajoute à toutes ces réductions fiscales les 6 milliards d'euros du CIR tandis que les effectifs de la R&D dans les entreprises ont baissé de 1,8% (données de la cour des comptes)!

Au total c'est autour de 220 milliards d'euros que l'État donne aux entreprises sous forme d'aides directes ou de crédits d'impôts sans aucune contrepartie.

Malgré ce le patronat fait de la surenchère...

Il estime que la suppression de deux jours fériés sur onze permettrait la création de 100 000 emplois. Il propose de vider le Smic de sa substance et de créer un sous-Smic, en instaurant un salaire inférieur au minimum pour les « *populations les plus éloignées de l'emploi et qui pourrait être complété par des allocations sociales afin de garantir un pouvoir d'achat équivalent au Smic* ». Il réclame une remontée des seuils sociaux, une plus grande permissivité du travail de nuit et du dimanche, et enfin un nouveau dé-tricotage de la loi sur les 35 heures pour toutes les entreprises. Le patronat n'a plus de limite dans ses demandes de déréglementation.

Ainsi les cadeaux faits au patronat augmentent les profits qui alimentent les dividendes des détenteurs du capital et ne servent pas pour l'investissement. Le patronat n'investit pas car le marché est anémié par l'austérité salariale et les réductions continues de la dépense publique. L'austérité et les délocalisations entraînent une baisse des rentrées fiscales qui amplifient les restrictions budgétaires. L'austérité salariale entraîne la chute de la consommation (-0,5% au premier trimestre) qui conduit à une réduction de la production (-1,2% au second trimestre) à un report des investissements et à une pression sur la baisse des prix: c'est la déflation. Toute la société s'appauvrit excepté les détenteurs du capital.

### **Face à cette situation catastrophique**

Le Jeudi 16 Octobre: La CGT appelle à des manifestation partout en France sur le thème de la défense de la sécurité sociale (actuellement en débat à l'assemblée nationale). La CGT considère que les salariés doivent être informés et intervenir pour exiger des mesures immédiates pour l'augmentation des salaires, le pouvoir d'achat, l'emploi et ainsi relancer la croissance et contribuer au financement de la protection sociale ! Il faut se mobiliser, car le patronat profite d'une situation où le gouvernement est à «son service» pour en demander toujours plus : déréglementation du temps de travail (dimanche et travail de nuit), attaque contre le SMIC, remise en cause des représentants des salariés dans les entreprises. Nous devons y participer et appeler à y participer autour de nous.

### **Du coté de l'ESR et la recherche en particulier que prévoit le budget 2015?**

#### **Le budget 2015 prévoit :**

Un total de 23,05 Md€ pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, soit 45 M€ supplémentaires par rapport à 2014 (+ 0,16% d'augmentation). Accompagné de 1 000 créations d'emplois en faveur des établissements d'Enseignement supérieur.

Les moyens de fonctionnement des opérateurs s'établissent à 5,78 Md€ en 2015, soit à périmètre constant, une légère baisse (- 0,07 %) par rapport à 2014.

Perspectives 2015 (extrait du bleu de la MIREs) pour le CNRS qui est sorti hier au journal officiel.

Le budget du CNRS inscrit dans le projet de loi de finance 2015 au titre du programme 172 s'établit à 2 596,243 M€, soit une diminution de 4,172 M€ (-0,16 %) par rapport à la loi de finance 2013, ceci est la conséquence de l'impact des mesures d'économies sur la masse salariale (-1,591 M€), sur les dépenses de fonctionnement (-0,983 M€), d'un ajustement sur les opérations TGIR financées via l'action 13 du programme (-3,998 M€) et de la compensation liée à la variation de l'assiette du CAS Pensions (+2,4 M€).

C'est ce que le gouvernement appelle la sanctuarisation du budget de l'ESR...

Mais un budget stable ou en légère récession (cas du CNRS) entraîne des baisses mécaniques de budget pour le recrutement et le fonctionnement des établissements. Ainsi de très nombreuses universités annoncent de sévères mesures pour faire face à l'insuffisance de leur budget : suppressions d'options, réductions d'horaires, augmentation des effectifs dans les groupes de travaux dirigés, limitation des capacités d'accueil, gels d'emplois. Les chiffres du CNRS sont mauvais: la masse salariale du CNRS diminue de -1,591 M€, les organismes de recherche seront obligés de supprimer des emplois et faire d'importants sacrifices dans leurs programmes de recherche (-3,998 Meuros pour le TGIR) et dans les soutiens de base aux laboratoires (-0,983 M€) pour le

fonctionnement. La baisse affichée de la masse salariale associée à l'augmentation naturelle de la masse salariale des personnels en poste, due aux changements d'échelons et aux quelques promotions s'avère être un exercice incompatible. La seule solution pour les EPST est de revoir à la baisse les promotions et de réduire les recrutements de titulaires.

Ces gels et ces suppressions d'emplois ont des conséquences lourdes pour les personnels, ce sont la précarité, la surcharge de travail et le mal être au travail.

Pourtant, les moyens existent, entre autres, en remettant en cause, le Crédit Impôt Recherche (de l'ordre de 6 milliards d'euros en 2014). En annonçant 45 millions d'euros d'augmentation sur une enveloppe de 26 milliards, soit + 0,16 %, le gouvernement ne prévoit ni de compenser l'augmentation mécanique des charges des établissements, ni de leur donner les moyens nécessaires à la créations de postes. De plus au vue du bleu budgétaire cette très légère augmentation est réservée à l'enseignement supérieur. Notre milieu est bien confrontés à l'austérité.

L'emploi est menacé en 2015. Les années 2016 et 2017 seront encore plus difficiles.

### **On peut aussi citer à titre d'exemple la proposition de l'État pour le CPER 2015-2020 Nord-Pas-de-Calais .**

"Le Nord-Pas-de-Calais est la région qui accuse la plus grande baisse de moyens pour le prochain CPER, avec la Corse". Les montants sont extrêmement bas : 2,80 M€ pour la recherche, 47 M€ pour l'enseignement supérieur". Cette région est pourtant la troisième région étudiante de France, avec six universités publiques. Lors de la signature du contrat précédent (2007-2013), les crédits alloués par l'État étaient de 35,70 M€ pour la recherche et de 95,50 M€ pour l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte d'austérité où la recherche publique et l'enseignement supérieur sont mis à mal, seule la mobilisation des personnels pourra contraindre le gouvernement à redonner des moyens en personnels et en budget aux organismes de recherche. Nous devons être les acteurs de cette mobilisation.

## **2 - Où en sont les actions dans l'ESR pour l'emploi scientifique?**

L'action sur l'emploi scientifique est depuis ce printemps au cœur de nos luttes.

Avec la plénière du CoNRS fin Juin, et de nombreuses initiatives à cette rentrée.

Plus de 300 directeurs de laboratoires se sont réunis le 24 septembre et ont lancé une lettre ouverte à François Hollande pour lui demander la mise en œuvre d'un plan d'urgence pluriannuel de recrutement et la garantie pour les laboratoires de leur capacité de recherche fondamentale.

Sciences en marche occupent une part de l'espace médiatique...

Des cortèges cyclistes de « Sciences en Marche » ont pris la route le 28 Septembre, ils vont d'étape en étape et se dirigent vers Paris. Où le vendredi 17 octobre une grande manifestation de tous les acteurs dont les organisations syndicales est prévue à Paris avec des actions aussi dans les régions (les propositions d'action étant: journée morte sur les lieux de travail, des assemblées générales locales et des rassemblements).

Nos relations avec sciences en marche sont complexes, il y a toujours cette volonté forte de la part des porteurs de cette association de ne voir aucune identification syndicale possible parmi les participants de sciences en marche. Cette association cristallise toutes sortes de revendications et parfois des pires. Les mandarins de la biologie santé ressortent de leur tanière avec leur volonté de créer des emplois de précaires « à vie »...

Je citerais l'entretien de Philippe Froguel à l'AEF après la réunion des DU. C'était le seul à y apporter la contradiction...

Pour Philippe Froguel, responsable d'un labex, la mobilisation des directeurs d'unité pour l'emploi scientifique, « fait fausse route ». Selon lui, le président de la République « ne donnera pas suite » aux revendications exprimées dans la lettre ouverte des DU. Le gouvernement dit qu'il aime les entreprises, le CIR ne sera pas supprimé ni même amputé.

Dans le figaro cette même personne se scandalise de la loi Sauvadet décrivant , selon lui, l'effet pervers de cette loi qui amène les directions des organismes de recherche à interdire aujourd'hui aux directeurs de laboratoire de reconduire les CDD au delà de trois ans ou quatre ans, même s'ils disposent de financements. « Aujourd'hui, des milliers de jeunes chercheurs et ingénieurs de recherche sont ainsi mis à la rue. » déclare-t-il...

On retombe dans ces discours qui conduisent tout droit à la précarisation à vie de l'emploi dans notre milieu.

Ces discours entretiennent une idéologie qui ressort régulièrement sur le statut de fonctionnaire qui serait à remettre en cause.

Citons les annonces de l'UMP proposant comme programme de créer pour la fonction publique des CDD de 5 ans ou bien l'annonce du groupe de presse *Challenges* qui croit pouvoir annoncer que "le Conseil stratégique de la recherche va proposer d'expérimenter un nouveau statut pour les chercheurs français, inspiré du système des universités américaines. Il s'agit du "tenure track" (titularisation conditionnelle), c'est-à-dire un contrat de 6 à 7 ans qui conduit à une titularisation après une évaluation poussée, interne et externe, de la qualité de la recherche et de la capacité à enseigner. *Challenges* ne manque pas de souligner que ce système est à l'opposé de celui de la recherche française, où les enseignants-chercheurs fonctionnaires sont recrutés par concours.

Mais il n'y a pas que des prises de position hostile dans le milieu de l'ESR, heureusement. Outre les DU qui se sont positionnés, la Conférence des présidents de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national (CPCN) s'est réunie le mercredi 1er octobre, jour de la présentation par le gouvernement du projet de loi de finances 2015. La CPCN a adopté à l'unanimité, une motion qui "dénonce la logique strictement comptable qui préside à la politique scientifique du gouvernement". Elle prend note des déclarations de Mme la secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche le 25 septembre 2014 et déplore que la réflexion sur l'emploi scientifique soit indexée à la seule prévision des départs en retraite pour les « trois années à venir ». Si l'on s'en tient au seul « objectif » du « remplacement à un pour un des départs à la retraite des chercheurs comme des IT », l'effectif statutaire de l'enseignement supérieur et de la recherche continuera de diminuer et la recherche française poursuivra sa chute.

L'académie des sciences, elle aussi, dans un communiqué intitulé « inquiétude dans les laboratoires de recherche » diffusé le 8 octobre propose qu'une partie du crédit impôt recherche aille vers les besoins réels des laboratoires.

### **Par ailleurs**

Nous devons réussir le 17 Octobre en particulier à Paris. Le contexte au niveau intersyndical est cependant complexe avec nos camarades CGT des autres établissements.

Le 17 octobre: la Ferc sup n'appelle pas nationalement, cependant localement certains sur le terrain appellent à la mobilisation du 17. La Ferc sup n'a pas signé l'appel intersyndical. La CGT INRA fera sa propre communication à ce sujet tout en appelant à la manifestation du 17 octobre. Il y a eu une conférence de presse intersyndicale, avec un certain intérêt de la part des média. L'organisation de la manifestation Parisienne a été compliquée. Le carré de tête sera avec tous les organisateurs de la manifestation, les organisations syndicales et sciences en marche. Les interventions sont prévus à la fin de la manif entre 17 et 18h avec dispersion vers 18h.

Voilà, pour les actions en cours...

### **3 – L'autre grand sujet qui préoccupe l'ESR porte sur les COMUE...**

Les textes sur les comues sont en train d'être examinés par les différents établissements. Pour le CNRS, 8 projets de COMUE où le CNRS est membre fondateur, sont passées au CT durant les 15 derniers jours. Le CT a du être reconvoqué suite au vote unanime contre des OS. La deuxième convocation au CT a donné lieu à un second vote unanime contre de la part de l'ensemble des syndicats. Les 8 comues présentées au CT doivent être présentées au CA du 17 Octobre.

Il s'agit des comues

- Languedoc-Roussillon Universités
- Université Grenoble Alpes
- Université de Lyon
- Université Côte d'Azur (UCA)
- Communauté d'universités et établissements Lille Nord de France
- Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées
- Université Paris Lumières (UPL)
- Université Paris-est

Il est à noter que les textes qui sont proposés ne sont pas les textes définitifs

Il est à noter que l'INSERM est engagé dans très peu de COMUE en tant que membre fondateur: 4 précisément pour l'instant toutes parisiennes.

L'administration du CNRS a expliqué que cette deuxième vague de COMUE devrait être la dernière en ce qui concerne la participation du CNRS en tant que membre fondateur. Il devrait y avoir au total une 20aine de COMUE sur tout le territoire, dont 12 avec la participation du CNRS.

Il pourrait encore y avoir des regroupements de comues interrégionales en plus des comues en préparation. Les textes de la comue de Toulouse sont les textes qui ont servi de modèle à nombres de comues. Notre bataille pour l'emploi ne doit pas être mise en balance avec celle contre les comues. Nous devons pouvoir converger dans ces luttes. L'emploi et les moyens pour fonctionner constituent l'urgence de nos luttes.

#### **4 - Nous devons mener de front avec les actions spécifiques à l'ESR et la campagne des élections dans la fonction publique**

Nous devons nous mobiliser pour faire campagne pour les élections de la fonction publique :

Du 20 Novembre au 4 Décembre pour le CNRS, du 30 octobre au 4 Décembre pour l'IRD, du 14 Novembre au 4 Décembre pour l'INSERM et enfin vote à l'urne pour l'INED le 4 Décembre.

Les sections et régions doivent s'organiser pour faire des distributions de tracts (le 4 pages du syndicat), poser des affiches et expliquer à nos syndiqués les enjeux de ces élections pour qu'ils puissent en parler et convaincre d'un vote CGT leur collègues de travail. Notre implication dans les différentes actions et notre défense des personnels quelle soit collective ou individuelle reste notre meilleure carte de visite.

Cet exposé a beaucoup porté sur la situation budgétaire au niveau national et aussi au niveau de notre communauté. Nous avons des actions en cours avec une échéance la semaine prochaine, il est nécessaire d'envisager l'après 17 Octobre...

Nous avons une question importante à discuter que fait-on après le 16 et le 17? Pour l'instant il n'y a pas de perspective pour l'après 17. Le 5 Novembre se déroulera le débat sur le budget de la recherche à l'assemblée nationale. Peut-être pourrait-on choisir ce moment pour relancer une action? Cette question n'est pas abordée pour l'instant ... Nous devons y réfléchir ensemble. Comment aller plus loin, comment faire que nous puissions avoir une lutte qui débouche sur un succès?

**Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.  
Réunion plénière du lundi 22 septembre 2014.  
Salle Fernand Braudel, Campus Gérard Mégie, à Paris Michel-Ange.**

Compte-rendu intersyndical  
SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et Snesup-FSU  
*[avec commentaires syndicaux en italiques]*

Points de l'ordre du jour rapportés dans ce compte-rendu :

- Séance ouverte avec présence de la direction de l'InSHS et des représentants des sections :
  - 1/ Discours de politique générale de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS, et discussion.
  - 2/ internationalisation
  - 3/ Divergence sur un maintient d'UMR
- Séance interne (= sans les représentants des sections et sans la direction de l'institut) :
  - 4/ politique des revues et traductions/passage en anglais
  - 5/ Présentation des résultats du groupe de travail du CSI sur la nature et la visibilité de la production des IT en SHS.

Présents<sup>2</sup>

**CSI** : Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique du CSI), Olivier BÜTTNER, Carole DORNIER, Laurent DOUSSET, Sophie DUCHESNE (Présidente du CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Virginie GUIRAUDON, Carl HAVELANGE, Agnès LABROUSSE, Cédric LOMBA, Yvon MERLIÈRE, Christine NOUGARET, Marco PANZA, François PELLEGRINO, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO, Cécile VIDAL.  
Représentés par procuration : Laurinda ABREU, Joël BIARD, Jacques CREMER,  
Absents non représentés François DUBET, Alice ROUYER, Katheline SHUBERT.

**InSHS** <sup>3</sup> : (présents le matin) : Patrice Bourdelais, (directeur), Diane Bрами (coopération internationale), Odile Contat (CED), Michèle Dassa (chargée de mission), Sandra Laugier (DAS), Françoise Le Mort (DAS), Carole Le Contel (DAA), Sandra Laugier (DAS), Pascal Marty (DAS), François-Joseph Ruggiu (DAS), Maria-Pina Selbonne (CEAS).

**Invités** : Didier Le Ray (membre de la section 26), Bruno Maureille (président de la section 31), Pierre Moret (président de la section 32), Claire Mouradian (présidente de la section 33), Anne Reboul (présidente de la section 34), Philippe Büttgen (président de la section 35), Philippe Coulangeon (président de la section 36), Jean-Benoît Zimmermann (président de la section 37), Denis Eckert (président de la section 39), Laure Bereni (secrétaire scientifique de la section 40), Christiane Weber (présidente de la CID 52), Cécile Meadel (présidente CID 53).  
Sylvette Denèfle, membre du CS du CNRS.

**SGCN** : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

<sup>1</sup> Nous rappelons ici le « statut » des différents documents issus de ce conseil. Trois types de documents sont réalisés, d'une part un compte-rendu scientifique et un relevé de conclusions, d'autre part des « recommandations », et enfin ce compte-rendu intersyndical. Les premiers sont, réglementairement, à diffusion strictement interne au CSI ; les seconds sont issus de la totalité des membres du CSI et sont diffusables et mis en ligne sur le site du CN (<http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommand.htm>) avec les résultats des votes, le troisième, rédigé sous la seule responsabilité des élus syndicaux, est également diffusable sans modération.

<sup>2</sup> Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

<sup>3</sup> DAS = directeur ou directrice adjoint(e) scientifique ; CED= chargé(e) d'études documentaires ; CEAS =chargé(e) d'études en administration scientifique.

Résumé des principaux points de cette session du 22 septembre 2014 :

*Cette session est la dernière de notre mandat.*

*Ce fut l'occasion de mettre au point un « bilan de mandature », à paraître dans le numéro de novembre de la Lettre de l'InSHS*

*(<http://www.cnrs.fr/inshs/Lettres-information-INSHS/lettresinformationINSHS.htm>).*

*Outre l'habituel « discours de politique générale » de la part du directeur de l'InSHS (discours qui ne déroge pas à la ligne habituelle), quelques points forts ont été abordés, dont :*

*- La question de l'international, que ce soit par les politiques d'unités à l'étranger ou par la traduction en anglais de supports éditoriaux, en ligne ou papier.*

*- La question du financement des recherches sur projet : il est à souligner que les travaux du groupe de travail sur le sujet ont évolué dans le sens d'une meilleure prise en compte de cette modalité qui peut s'avérer positive dans nombre de cas. Ce qui ne change rien à la nécessité vitale de maintenir et renforcer les crédits de base des unités.*

*- La question du renouvellement sous forme d'UMR de l'unité 8186 (CNRS et Paul Valéry-Montpellier 3) IRCL, « Institut de recherches sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières ». Après rapport détaillé et débat argumenté de part et d'autre, nous avons obtenu de la direction que cette unité soit reconduite sous forme d'UMR et non transformée en FRE.*

*- Le rapport préliminaire concernant les Ingénieurs et techniciens au sein des unités de l'institut SHS. Ce rapport, approuvé par le CSI, devrait être prolongé par nos collègues au cours de la prochaine mandature.*

*Nous avons regretté que cette dernière réunion n'ait pu se tenir, comme nous l'avions proposé pour contribuer à une continuité du travail, en présence des membres élus du prochain conseil. Le directeur de l'InSHS avait en effet refusé cette proposition au prétexte que les membres nommés n'étant pas encore connus, il y aurait eu « déséquilibre ». A défaut, les membres élu.e.s du CSI sortant ont rencontré les nouveaux élu.e.s pour leur transmettre les dossiers. Nous leur souhaitons bon courage !*

**1/ Exposé de politique générale de P. Bourdelais :**

En cette dernière séance de la mandature, PB présente ses remerciements aux membres du CSI et affirme « qu'il a toujours écouté tout ce qui s'est dit ».

Il réaffirme que la politique de l'Institut reste la même, avec ses 4 grandes priorités :

– La priorité absolue reste l'internationalisation des SHS, à travers le soutien aux UMI et UMIFRE, désormais pluridisciplinaires, les PICS etc., le soutien aux missions de moyenne durée (4 à 9 mois). 4 contrats doctoraux sont accordés chaque année : ce sont les seuls à être maintenus. En fait aussi partie l'accompagnement des grandes revues au passage à l'anglais en ligne.

– Développement des recherches sur les aires culturelles et sur les aires comparées, par des coloriations, afin d'arriver à un nombre « stabilisé » de recrutements chaque année ; il préconise l'établissement d'un bilan de ces coloriations.

– Aide au basculement vers le numérique, aide aux TGIR notamment *Huma-num*.

L'aide aux autres TGIR comme *PROGEDO* est stabilisée, pour garantir la participation française aux grandes enquêtes européennes comme *SHARE*, *ESS* et *SESDA*, qui sont maintenant prises en charge par les USR. *DARIAH* est adossée à *HUMA-NUM* et pilotée par la France ce qui est une reconnaissance de compétence.

– Interdisciplinarité : participation à des appels à projets, recrutement de chercheurs dans des sections hors SHS (31 et 26 notamment) ou dans des CID.

Les autres priorités sont également maintenues :

- participation aux grandes enquêtes européennes : vieillissement, données sociales, etc.

- développement de la modélisation et formalisation de plates-formes techniques avec des attributions d'IT. Il souligne ainsi que la recherche française en géographie s'est structurée (cf. *cybergéo*).

- santé, développement durable et genre (qui lui apparaissent encore plus indispensables dans le contexte politique conflictuel).

Une attention reste portée aux « niches de sites ». La politique de site suppose en contre partie une politique de réseau et c'est sur cela qu'il annonce des initiatives dans les prochains mois. Il s'agirait de

s'appuyer sur le réseau des MSH, ainsi que sur une certaine mutualisation des postes d'IT. Ceci serait destiné à permettre à ceux, notamment EC, qui ne sont pas dans un site contractualisé avec le CNRS, d'avoir quand même une insertion dans la recherche.

Cela pourra prendre la forme de GDR et GDRI.

### **Discussion :**

- Comment l'Institut développe-t-il sa politique de site dans un paysage qui est de moins en moins stabilisé ? Voir l'exemple actuel du Pres *heSam* qui éclate avec la tentative du passage en Comue.

**PB** : il estime qu'en fait les choses sont stabilisées dans les grands pôles de province, la situation « parisienne » étant spécifique du fait de la densité des implantations.

Le but est d'organiser une répartition et une reconnaissance (nationale et internationale) des compétences de différents sites.

- Question sur le budget 2015. **PB** : s'il est voté par le parlement tel qu'il est présenté aujourd'hui, « il n'est pas catastrophique » (sic) car il y aura toujours des recrutements, et « probablement en nombre équivalent à l'an dernier ».

- Question sur les concours IT et le calendrier : **PB** souhaitait faire basculer une dizaine de postes vers les IT, mais convient que le décalage du calendrier des affichages en postes CR et IT (dont le nombre et la nature intervient après les décisions concernant les CR) n'aide pas à une stratégie globale. Cette année on a essayé d'anticiper un certain nombre de besoins. De plus, l'INSHS a un petit bonus par rapport aux autres instituts, qui sera entièrement affecté aux recrutements IT. A ce titre, Sophie Duchesne, **présidente du CSI** annonce que le CS, sur position de la C3N, devrait refuser de se prononcer sur le concours C sans avoir les informations indispensables sur le concours IT.

- Question sur le budget qu'il y aura pour GDR et GDRI. **PB** : Oui il y a un budget. Mais il faut gagner en pertinence et efficacité, sur la définition des contours et les thématiques. Certaines propositions pourront venir de la direction, justement en fonction du bilan des partenariats institutionnels issus de la politique de site.

### **2/ exposé de PB sur l'internationalisation, « au coeur de la politique de l'Institut » :**

Il rappelle que cette politique s'appuie sur le réseau et le développement des UMIFRE et des UMI.

Les UMIFRE (26 en tout) ont été créées par un accord cadre en 2007 avec le ministère des affaires étrangères (= MAE) à partir de ses instituts pour transformer des centres culturels en centres de recherche, qui doivent trouver leur utilité à la fois comme base de travail et comme lieux de contact avec les milieux locaux. Traditionnellement, il s'agissait de grandes implantations « prestigieuses » signifiant la présence françaises dans une région du monde.

Actuellement, elles comportent à la fois des chercheurs recrutés par le MAE et des personnels CNRS et EC détachés, ainsi que des agents recrutés localement (application du droit local en matière d'embauche pour des techniciens ou chercheurs) ; il s'agit d'afficher une certaine permanence de la recherche en général. Ainsi, l'IFPO (Damas), dont la base est essentiellement archéologique, s'étend maintenant à la linguistique, la sociologie, l'économie, etc. Cela a entraîné la création d'USR, dont certaines sont à vocation régionales plus ou moins large (Afrique, Asie, Mexico, Lima).

Les UMI en revanche, établies par contrat avec le CNRS, sont sans lien avec le MAE :

- Dakar (avec une partie de l'unité de Marseille) : très interdisciplinaire.

- N-Y Univ. : unité surtout orientée vers la paléontologie (en lien avec l'UMR TRACES de Toulouse) et un axe science politique sur les « sciences de la décision ».

- Tucson, Arizona : gestion politique de l'eau et de l'environnement (changements climatiques)

- UCLA : une UMI EPIDPO vient d'être créée (épigénétique et sciences sociales)

En Europe, il s'agit surtout de Prague (en cours de reconversion), Berlin (centre Marc Bloch redéployé) et Oxford (Maison française).

D'une manière générale, PB souligne que 5 points doivent systématiquement être pris en compte dans leur évaluation :

- dessiner un périmètre de recherche non circonstanciel, et ne pas se disperser et aller sur n'importe quoi,

- être un support pour faciliter la recherche, mais avoir aussi une production propre.

- avoir des liens et partenariats avec les institutions locales et régionales

- répondre à des appels d'offres (dont les ANR).
- avoir un rôle dans la formation des jeunes chercheurs, notamment par l'accueil et la formation des doctorants (contrats doctoraux internationaux).

Il est remarqué que certaines jouent un rôle plus important de service et d'aide à la recherche.

### **Discussion :**

La question de la création d'UMI en France, qui seraient des unités d'adossement en miroir, est soulevée : pour **PB**, c'est dans l'ordre du possible.

Question sur l'avenir des UMIFRE qui n'ont presque plus de personnel ou qui sont menacés par le contexte international.

**PB** indique qu'en Asie, il y a une volonté d'implanter et de recruter davantage, ce qui va entraîner des coloriations chaque année. Des accords ont été développés. Ainsi, la Maison franco-japonaise et le centre de Hong-Kong sont actifs et bien soutenus. Mais le CNRS n'aura pas les moyens d'être partout. Il a fait le choix d'être présents et de recruter sur la Chine, la Corée et le Japon qui sont l'urgence.

De son côté, le MAE a annoncé des réductions de postes, qui se mettront en œuvre de manière régulière et progressive pour arriver à 91 ETP, ce qui n'excèdera pas ce que met le CNRS. Cela impliquera la fermeture d'antennes plus que de centres. Ainsi, à Prague, il y a fermeture de l'UMI, mais pas du programme de recherche, dont les fonds passeront par l'ambassade. A Berlin, le Centre Marc Bloch se développe toujours car il a un vrai dynamisme scientifique et un soutien fort de l'Allemagne. Berlin et Oxford ne servent pas seulement à faire de la mobilité de chercheurs, mais à créer des réseaux locaux.

On soulève à ce titre le problème de la cogestion avec le MAE, qui entrave la fluidité.

**PB** : il ne faut pas de rapports de force avec le MAE. L'objectif du CNRS est la production des connaissances seulement, même si le MAE en a aussi d'autres. Pour le CNRS, le développement de véritables projets de recherche est prioritaire sur l'objectif de relations institutionnelles permanentes. Les objectifs et façons de fonctionner sont complémentaires, mais il y a des règles financières et comptables différentes.

Question sur le bilan des recrutements « aires culturelles » en 2014 sans coloriage. **PB** : en 2014, il y en a 9 sur 67 alors que la proportion était de 13 sur 70 en 2013 : la priorité est donc maintenue mais avec un léger déclin, différent cependant selon les sections.

Section 34 a fait ses statistiques : 30/35 % des chercheurs de la section travaillent sur les aires culturelles et elle recrute un chercheur par an même sans coloriage. Mais on note un cloisonnement de la recherche en AC en section 34 : les publications se font dans des revues sur l'aire culturelle, et il y a peu d'échanges avec des approches plus formelles.

Section 39 : large répartition des thématiques de recherches. Une politique prescriptive n'est pas plus efficace que la politique naturelle de la section.

Section 33 : recrute 60 % en « aires culturelles ». La section est partagée sur l'intérêt des coloriations. Cela a surtout un effet d'affichage.

Il est souligné que la politique d'ouverture vers l'extérieur doit passer par de l'information sur ce que doit être un projet de recherche au CNRS.

On pose la question de la possibilité de présentation des projets et entretiens en anglais.

**PB** : le CNRS est en train de faire une campagne d'information, mais estime qu'il n'y a d'ores et déjà pas de problème pour les labos ou secteurs très internationalisés.

### **3/ Divergence :**

Après le travail en réunion préparatoire sur les divergences d'appréciation sur les nécessités de créer, maintenir ou supprimer des UMR, il ne reste qu'un seul cas de divergence : UMR 8186 (CNRS et Paul Valéry-Montpellier 3) IRCL, « Institut de recherches sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières », et dont les recherches portent sur les échanges littéraires entre France et Angleterre.

Suite à ce débat contradictoire, la divergence est résolue, la direction acceptant le renouvellement de l'unité.

**PB**, pris par d'autres occupations, doit alors quitter la réunion.

### **4/Traduction des revues en anglais :**

Une présentation détaillée de l'état de la question est faite par Odile Contat.

Les aides aux revues passent d'abord par les subventions (140 000 €) et la mise à disposition de personnel (54 ETP en tout).

Les aides à la traduction, avec 110 000 euros sur 5 revues. L'opération, expérimentale avec quelques revues particulières, a commencé en 2011, les premières traductions ont été mises en ligne en 2012. Il s'agissait de financer la traduction en anglais uniquement des articles scientifiques pour aider à la diffusion des résultats francophones, défense de la francophonie.

Le modèle économique proposé était de vendre cette version électronique traduite, ce qui devait générer suffisamment de recettes pour arrêter l'aide au bout de 4 ans + 1. En ce qui concerne l'accessibilité aux contenus, une barrière mobile a été créée qui rend l'accès gratuit ensuite.

Profil des revues : insistance sur l'ouverture du comité de rédaction et le renouvellement de son mandat. Une attention particulière a été portée à la procédure d'évaluation des articles.

En fait, il s'agit plus d'un cahier des charges que du constat d'un fonctionnement réel des revues choisies. Cela a des conséquences en termes d'organisation : mise en place d'un mandat, ouverture du comité éditorial. Deux revues ont d'ailleurs changé la règle aux auteurs en demandant de limiter la taille des articles. Plus de vigilance est portée sur la qualité des résumés.

Coût de la traduction : 25 euros la page de 1500 signes, soit 20 000 à 30 000 euros selon les revues, le nombre de pages et d'articles. Le processus de traduction est laissé à l'appréciation de chaque revue : par exemple mise en place d'une équipe de traducteurs, soit des professionnels de la traduction, soit des scientifiques. L'article traduit est relu par l'auteur.

Les membres étrangers du comité jouent un rôle particulier, devenant parfois les responsables de la version anglophone. Le décalage entre les deux – versions française et anglaise – est actuellement de 7 à 12 mois, l'idéal étant de le ramener à 6 mois.

Des résultats, positifs ou parfois négatifs, de cette politique sont déjà notés sur 3 points :

– a/ changement dans le flux des articles : plus de soumissions, pas autant qu'on l'aurait pensé, mais plus de soumissions en anglais, qui impliquent ... une traduction en français.

Baisse légère de la qualité des articles soumis. Cette évolution entraîne la nécessité de plus de sélection et une tendance à privilégier l'aspect généraliste des articles. Par ailleurs, les auteurs sont d'origine plus diverse. Pour *les Annales ESC* : on assiste à un retour d'auteurs très confirmés et également plus d'universitaires anglais et américains.

– b/ diffusion : une réflexion sur la diffusion de la revue a eu lieu au sein des comités éditoriaux, notamment sur la question du référencement et de la diffusion (sur le site de la revue, sur CAIRN). Cela dépend du choix des revues qui y étaient déjà mais de fait, les revues signent maintenant plus avec MUSE et JSTOR. OC souligne qu'en mars 2014 CAIRN a ouvert un portail international : de mars à juin, les téléchargements des 3 revues les plus engagées ont été de plus 30%. Il est cependant très difficile de donner des chiffres de diffusion avec seulement 2 ans de recul. La RFSP (Revue française de science politique) a augmenté sa diffusion aux USA de 48% en 2 ans.

– c/ modèle économique : pour le moment, l'abonnement pour les deux versions est groupé. Mais cela change sur le portail MUSE. L'année prochaine on sera en fin de contrat et on verra si les premières revues peuvent être viables, que ce soit avec la fin ou une diminution drastique de la subvention.

### **Discussion et remarques du CSI :**

Remarques générales : Il apparaît que le choix des revues ne correspond pas aux critères affichés. Le bilan repose largement sur la satisfaction des revues élues, il est donc biaisé.

Suggestion de ne traduire qu'une sélection des meilleures contributions (best-off). Demande de précision sur le portail des revues. La direction précise que les revues ont été choisies parce qu'elles avaient déjà ce projet de traduction, cela a été un accompagnement d'un projet déjà en cours.

Points particuliers : question du coût comparé du soutien aux revues françaises et du coût des abonnements à toute la production étrangère ; de la nécessité de distinguer d'une part l'aide à la traduction pour publication dans une revue anglaise et d'autre part la traduction d'une revue française.

D'autre part, et plus fondamentalement en terme de recherche, la question du contenu de ce qui est traduit, et du problème de la traduction des concepts (souvent différents d'une langue et d'une culture à l'autre) est soulevée. Ainsi, avec l'augmentation des soumissions en anglais, il faut faire attention à ne pas atteindre les possibilités de publication de la recherche francophone, dont la spécificité est à conserver (comme d'ailleurs celles des autres).

En conclusion de ces échanges, la direction précise qu'à ce stade de l'expérimentation, il n'est pas question de prétendre que c'est la solution unique.

## **5/ rapports des groupes de travail du CSI :**

### **5.1/ Recommandations sur le financement de la recherche par appel à projets**

Une large discussion a lieu sur le projet de recommandations à faire à la suite de ce rapport, dont il avait été question à la session précédente (en l'absence de PB : voir précédent PV).

Le CSI ne souhaite pas donner l'impression d'être hostile par principe à la recherche sur projet : la consultation menée par le groupe de travail depuis deux ans a en effet permis de bien identifier les motifs d'attachement de collègues à certains financements sur projet mais aussi de cerner les difficultés (tant de gestion des budgets que d'organisation des montages scientifiques) associées à la multiplication de ces financements, qui plus est dans un contexte de baisse des financements de base. Le texte de recommandations adopté par le CSI est disponible à :

[http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/Reco\\_CSI\\_INSH\\_%20financement\\_%20sur\\_%20projet\\_%202022-09-2014.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/Reco_CSI_INSH_%20financement_%20sur_%20projet_%202022-09-2014.pdf),

Il propose donc une série de dispositions pour mieux encadrer ce type de financements Vote : 3 abstentions, 17 oui.

Recommandations adressées à A. Fuchs, P. Bourdelais, François Héran, directeur des SHS à l'ANR, Françoise Thibault (Athena), Bruno Chaudret et Philippe Büttgen, Philippe Baptiste.

### **5.2./ Réflexions sur le recrutement des IT (ingénieurs et techniciens) des BAP D et F**

Présentation du rapport établi par Ph. Soulier, R. Vaccaro et O. Buttner.

Le travail, initié fin 2013, n'en est qu'à un stade préliminaire. Il a consisté d'abord à recueillir des données, notamment grâce à l'observatoire des métiers, et en premier lieu à préciser ce qu'est un IT : ces rappels sont apparus d'autant plus utiles aux rapporteurs que nombre de chercheurs et encore plus d'enseignants-chercheurs, ne connaissent la réalité de la situation statutaire et des potentialités offertes par l'éventail des métiers des IT, regroupés en BAP (= branches d'activités professionnelles). Il est notamment souligné que celles-ci sont communes à l'ensemble des institutions publiques ayant des activités de recherche, que ce soit le CNRS, les universités ou les ministères, etc.

La majorité des IT en SHS sont dans les BAP D et F. Ils sont presque exclusivement des agents CNRS. La BAP F (métiers de la documentation et communication) est présente dans tous les instituts, alors que la BAP D est spécifique aux SHS. La BAP E (informaticiens) est en augmentation en SHS du fait notamment de la montée en puissance des bases de données et des corpus à gérer. La cartographie des IT est différente selon les sections. Par ailleurs, comme pour toutes les unités, celles de l'InSHS ont aussi des besoins en BAP J (gestion), parfois issus des universités de rattachement des unités.

L'étude (disponible en ligne<sup>4</sup>) montre le besoin général de mieux cerner les fonctions et apports des IT, et donc, pour des raisons de visibilité des travaux et productions, mettre en place les modalités nécessaires pour collecter les données et informations qui rendent compte de l'apport des IT (et notamment les ingénieurs) dans les SHS. En conclusion, on note la véritable nécessité d'une analyse plus fine et donc d'une véritable enquête détaillée (au niveau des métiers, des qualifications, des sections voire des unités), à conduire lors de la prochaine mandature.

### **Vote d'une recommandation adressée à la direction, la direction SHS à Christophe Coudroy (Drh), à Xavier Inglebert et aux élus du nouveau CSI**

*« Le CSI recommande aux collègues de la mandature suivante de reprendre à leur compte les pistes indiquées dans le rapport « Ingénieurs et Techniciens du CNRS, acteurs de la recherche au sein des unités relevant des Sciences de l'Homme et de la Société » et de les poursuivre, afin que leur contribution à la production SHS du CNRS soit pleinement reconnue et valorisée. Il encourage la direction de l'INSHS à dégager les moyens financiers et logistiques nécessaires ».*

20 oui sur 20 votants.

<sup>4</sup>[http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/Rapport\\_CSI\\_INSHS%20\\_sur\\_les\\_IT\\_des\\_BAP\\_D\\_et\\_F\\_SHS\\_septembre%202014%20.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/Rapport_CSI_INSHS%20_sur_les_IT_des_BAP_D_et_F_SHS_septembre%202014%20.pdf)

### **Bilan du mandat du CSI**

SD informe que la C3N négocie une meilleure rédaction du règlement intérieur pour le prochain mandat des CSI. Notamment, les directeurs d'instituts devraient à chaque réunion commenter les recommandations votées à la fois précédentes. SD propose un projet de bilan qui est discuté.

Vote sur le texte

1 abs, 19 oui.

Ce bilan, qui doit paraître dans le numéro de novembre de la lettre de l'InSHS, est maintenant disponible sur le site du CoNRS :

[http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2014/rapport\\_%20fin\\_%20de\\_%20mandat%20CSInSHS%202010-2014%20.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2014/rapport_%20fin_%20de_%20mandat%20CSInSHS%202010-2014%20.pdf).